



BROCANTE DE LA SAINT DENIS

DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

Chers Amis Brocanteurs,

Le Comité des Fêtes du Mesnil Saint Denis a le plaisir de vous informer que la **Brocante de la Saint Denis** aura lieu le **dimanche 11 Octobre 2026 place de l'Église**. La brocante est ouverte aux amateurs et aux professionnels.

L'accueil des exposants se fera à partir de 7 heures. La libération des stands sera effectuée à 17 heures.

Quatre types d'emplacements vous sont proposés :

- 🕒 **Stands couverts** : 2,50 m de façade sur 2,00 m de profondeur avec 2 tréteaux, 1 plateau et 2 chaises au prix de**27 €**,
- 🕒 **Stands découverts** : 3,00 m de façade sur 2,00 m de profondeur sans matériel au prix de **20 €**
- 🕒 **Emplacements camions (type camionnette)** : 3,75 m de façade sur 5,00 m de profondeur pour un montant de....**35 €**
- 🕒 **Stands enfants** : qui ne peuvent proposer que JOUETS, LIVRES ET BRICOLES ENFANTINES..... **Gratuit.**

Aucun stand ne peut être attribué pour la vente de boissons ou toute autre forme de restauration, celles-ci étant **l'exclusivité du Comité des Fêtes organisateur**.

Les stands à caractère politique ou religieux ne sont pas acceptés.

Chaque exposant se verra attribuer un emplacement après réception et validation du paiement. Un numéro vous sera alors octroyé. Ces emplacements seront matérialisés au sol ou sur le stand pour le jour de l'événement.

Vous pouvez vous inscrire par courrier ou par internet, en imprimant le bulletin d'inscription et le règlement.

Vous trouverez ces deux documents sur notre site : <https://cdfmesnil.fr/> . Pour retenir vos emplacements merci d'envoyer le bulletin d'inscription accompagné du chèque correspondant à votre choix de réservation. L'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement. **Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte.**

Aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif invoqué dès la validation du paiement car l'emplacement sera considéré comme définitivement vendu.

Le stationnement des véhicules est réglementé par arrêté municipal. Toute violation sera sanctionnée par la Police Municipale. L'association se réserve le droit de contacter les forces de l'ordre en cas de litiges entre exposant et organisateur. En cas de fraude l'exposant sera exclu sans remboursement.

Les exposants sont tenus après leur départ, de laisser l'emplacement dans le même état de propreté qu'à leur arrivée, tout manquement sera facturé par l'organisateur pour la remise en état. Des containers seront mis à disposition.

Pour des impératifs de circulation les exposants doivent impérativement se présenter à partir de 7 heures et respecter les règles et directives de sécurité données par l'équipe du Comité des Fêtes.

TOUTES LES INSCRIPTIONS sont à renvoyer avant le 09 octobre 2026 :

- **Par courrier** : Comité des Fêtes – Brocante – 1, rue Henri Husson – 78320 Le Mesnil Saint Denis
- **Par courriel** : brocante@cdfmesnil.fr

En payant la réservation l'exposant s'engage à respecter ces consignes sans recours auprès de l'Association.

Le Comité des Fêtes attend vos inscriptions avec impatience et vous dit à très bientôt.

La Présidente,
Ann Mari DALON



BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE DU DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026

PARTICULIER

☐

ASSOCIATION

☐

PROFESSIONNEL

☐

Type de vente :

NOM..... Prénom

Né (e) leDépartementVille.....

Adresse complète.....

C.P.Ville

Téléphone E MAIL

Titulaire de la pièce d'Identité Type & N°

Délivrée le.....

N° d'immatriculation du 1^{er} véhicule Marque :

N° d'immatriculation du 2^e véhicule Marque :

Si plusieurs véhicules, merci de donner toutes les immatriculations, le dispositif VIGIPIRATE renforcé étant toujours en vigueur.
Merci de votre compréhension. Les véhicules non déclarés n'auront pas accès au site sécurisé.

Déclare sur l'honneur : Les particuliers déclarent ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 code du commerce). Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 code pénal).

RÉSERVATION :

- Stand Couvert.....(2,50 m x 2,00 m) à 27 €

- Stand Découvert(3,00 m x 2,00m) à 20 €

- Stand Camion(3,75 m x 5,00 m) à 35 €

- Stand Enfant Gratuit

SOMME TOTALE

- Règlement par chèque N° Banque ou CCP

A l'ordre du Comité des Fêtes.

- Virement COMITE DES FETES - FR76 1820 6000 8508 5914 4800 173 Date du virement

Je m'engage à ne pas venir avant 7 heures du matin - A dégager mon véhicule dans les parkings autorisés dès la fin du déchargement (15mn maxi) A poser de manière visible le papillon de réservation du stand dans la voiture. A libérer mon emplacement pour 17 heures et de le laisser propre.

Tout dossier incomplet et/ou non signé ne sera pas pris en compte – En cas de désistement, de mauvais temps, ou d'autres événements indépendants de notre volonté, aucun remboursement ne sera effectué.

Date limite d'envoi des inscriptions 09 octobre 2026.

Merci de votre compréhension.

Ce Bulletin d'inscription est à retourner signé à l'adresse suivante :

COMITE des FÊTES - Brocante - 1, Rue Henri Husson - 78320 - LE MESNIL ST DENIS

Ou adresse de dépôt : Boite aux lettres Comité des Fêtes Rue du Maréchal Joffre - Près du stade de football.

Date et Signature,